



HAL
open science

VERS LA FIN DE LA NOTION DE RESULTAT?

D. Boussard

► **To cite this version:**

D. Boussard. VERS LA FIN DE LA NOTION DE RESULTAT?. Comptabilité et acteurs sociaux, May 1982, France. pp.cd-rom. hal-00823823

HAL Id: hal-00823823

<https://hal.science/hal-00823823>

Submitted on 24 Jun 2014

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

VERS LA FIN DE LA NOTION DE RESULTAT ?

(D. BOUSSARD)

Souligner l'arbitraire du calcul d'un résultat n'est pas une idée originale¹ mais l'application de "nouvelles" comptabilités, les comptabilités d'inflation, dans certains pays donnent au problème un caractère particulièrement aigu. Il ne s'agit plus en effet de définir des règles particulières à l'intérieur d'un modèle accepté (règles de calcul du coût des marchandises revendues ou des amortissements), ni de concilier tant bien que mal exigences fiscales et informations comptables, mais de choisir entre des méthodes alternatives générant des résultats très différents.

a) Les choix fondamentaux :

Il y a dans toute méthode comptable deux choix fondamentaux totalement indépendants. Le premier porte sur l'unité de mesure (unité monétaire nominale ou unité de pouvoir d'achat), le second sur le mode d'évaluation des actifs (coût d'acquisition ou notion de "valeur", par exemple, fondée sur le remplacement). Le croisement de ces deux critères fait apparaître quatre familles de méthodes. Les familles d'alternatives au modèle conventionnel, souvent qualifié plus ou moins péjorativement de "comptabilité en coûts historiques", sont donc au nombre de trois :

- Les méthodes de conversion : comptabilités en coûts d'acquisition et en monnaie constante
- Les méthodes d'évaluation : comptabilités en "valeur courante" selon l'expression anglo-saxonne, et en monnaie nominale
- Les méthodes combinées ou mixtes : comptabilités en "valeur courante" et en monnaie constante

b) Le fait majeur de l'histoire récente :

Jusque vers 1975, l'inflation est perçue comme le mal à soigner² et les remèdes suggérés par les Comités responsables des normes comptables sont des méthodes de conversion³.

1. Voir par exemple DARNE et CLAVERANNE (1981)

2. Image empruntée à R. SPROUSE (1979)

3. Cf. par exemple au Royaume-Uni les textes successifs qui ont conduit au "provisionnal SSAP 7" de 1974, aux USA les textes qui ont conduit au document FASB de 1974 et, en France, la position du Comité DELMAS-MARSALET en 1976.

Puis soudainement, en 1975, l'inflation n'apparaît plus que comme le symptôme, le révélateur de faiblesses de l'information comptable habituelle. Le rapport SANDILANDS, publié en 1975, introduit la notion de "valeur courante" (Cf. annexes 1 et 2), influence tout le monde anglo-saxon et débouche, après certaines péripéties, sur des textes novateurs aux USA (Statement 33 de 1979) et au Royaume-Uni (SSAP 16 de 1980). En France, les lois de finances pour 1977 et 1978 introduisent la notion de "valeur d'utilité" dans les procédures de réévaluation.

L'introduction de l'objectif d'évaluation en comptabilité est une véritable révolution qui induit des questions sur les méthodes comptables et sur les processus politiques d'élaboration des normes. Quelle est la validité des arguments théoriques utilisés dans les débats ? Pourquoi les solutions concrètes sont-elles bâtarde ? La méthode conventionnelle est-elle aussi faible que le soutiennent ses détracteurs ? Quels sont les intérêts des agents économiques qui interviennent dans le débat (essentiellement entreprises et gouvernements) ? Pourquoi ce consensus contemporain sur des méthodes largement fondées sur les coûts de remplacement ? etc...

c) Objectifs de l'étude :

La comptabilité, et en particulier le calcul du résultat, est à l'intersection du théorique et du politique, mais comme les connaissances méthodologiques sont d'une fragilité patente, les agents économiques exercent des actions pour infléchir les méthodes dans le sens de leurs intérêts. Ces deux aspects sont indissociables et l'objectif de cette brève note⁴ est de l'illustrer en s'appuyant sur le domaine des comptabilités d'inflation.

L'application des trois méthodes de référence sur un exemple très simple permet d'abord de présenter les choix fondamentaux de chaque méthode, les résultats calculés, et de s'interroger sur la comptabilité comme image de l'entreprise. Une des méthodes de comptabilité d'inflation est-elle plus "fidèle", plus

4. En fait cette note résume certains points d'une thèse de troisième cycle dirigée par Monsieur COSSU (Université Paris I)

"vraie", plus "sincère", que les autres ? La seconde partie est consacrée à la critique de la cohérence des méthodes. Elle souligne les insuffisances méthodologiques liées au calcul du résultat, alors que la partie suivante évoque les actions politiques destinées à faire accepter ou refuser telle ou telle méthode. L'ensemble de ces deux aspects constitue en fait une critique de la légitimité des méthodes nouvelles ni "vraies" au sens scientifique, ni "justes", dans la mesure où elles portent la marque d'intérêts particuliers.

1ère PARTIE - LES MULTIPLES APPROCHES

Afin de comparer les diverses méthodes, l'exemple le plus simple que l'on puisse envisager est celui d'une entreprise qui acquiert, en début de période, deux unités d'un certain article et qui en revend une en fin de période. Un article reste en stock, ce qui permet de poser la question de l'évaluation des actifs. Les données sont les suivantes :

L'entreprise YA, financée par un capital de 80 et un emprunt de 20, acquiert en début de période deux articles au coût de 50. Un des articles est vendu en fin de période au prix de 72. Sur la période, la hausse générale des prix est de 20 % et la hausse spécifique correspondant aux articles considérés est de 30 %. Pour simplifier, le taux d'intérêt est supposé égal au taux d'inflation. Les ventes sont encaissées et les intérêts payés.

1 - APPLICATION D'UNE METHODE DE CONVERSION

a - Le choix fondamental et sa conséquence :

L'objectif d'une méthode de conversion est de présenter les comptes en monnaie constante. L'unité de mesure choisie est ici le franc de fin de période. (Parfois, le recours à une unité de mi-période est jugé préférable).

Ce choix implique une distinction entre éléments monétaires et éléments non monétaires. Ces derniers ne sont pas affectés par la hausse générale des prix. Un matériel ou un article en stock reste identique au cours du temps, néanmoins, l'expression de son coût d'origine n'est pas la même en monnaie de l'époque

d'acquisition et en monnaie retenue pour présenter les comptes. Par contre, le montant des éléments monétaires⁵ (créances, dettes, liquidités), voit son pouvoir d'achat décroître. Une dette de 20.000 F reste une dette de 20.000 F en vertu de l'article 1895 du Code Civil. En conséquence, il y a calcul de gains sur endettement net ou de pertes sur position débitrice.

Les problèmes posés par l'inflation dans les rapports entre emprunteurs et prêteurs ont été soulignés dans la littérature comptable, mais leur traitement n'est pas résolu⁶.

Dans l'exemple, le gain sur endettement est de (20 x 20 %) soit 4. Il couvre exactement le montant des intérêts payés. Mais faut-il l'intégrer au résultat ? La question soulève de grandes controverses et les suggestions des auteurs sont des plus diverses⁷ allant de l'inclusion totale à l'exclusion pure et simple en passant par des solutions nuancées : (a) ne pas distribuer les gains avant le remboursement des fonds, (b) traiter différemment les gains sur endettement à court terme et à long terme, (c) ne pas considérer les gains comme réalisés avant que les actifs acquis avec les fonds ne soient revendus ou complètement utilisés, etc... Dans le cas présent, seules deux solutions seront retenues.

b - Exemple :

<u>Compte d'exploitation</u>	COUTS HISTORIQUES	COEFFICIENT DE CONVERSION	COMPTABILITE EN MONNAIE CONSTANTE
<u>1ère partie</u>			
- Stock final	50 (F ₀)	1,20	60 F ₁
- Ventes	72 (F ₁)	-	72 F ₁
	<u>122</u>		<u>132</u>
- Stock initial (ou achats)	100 (F ₀)	1,20	120 F ₁
- Intérêts	4 (F ₁)	-	4 F ₁
- <u>Résultat sur activité (A)</u>	<u>18</u>		<u>8</u>
	<u>122</u>		<u>132</u>

5. Pour une discussion de la distinction; voir par exemple A. BURLAUD (1979) ou OECCA (1976)

6. Voir par exemple A. CIBERT (1977) p. 72 ou G. LECOINTRE (1979)

7. Voir par exemple P. KIRKMAN (1976) p. 89 et suivantes.

<u>2ème partie</u>	COMPTABILITE EN MONNAIE CONSTANTE
- Résultat sur activité	8
- Gain sur endettement	4
- <u>Résultat global (B)</u>	<u>12</u>

Bilan de fin de période

Stock (50 x 1,20)	60 F ₁	Capital -(80 x 1,20)	96 F ₁
Trésorerie*	68 F ₁	Emprunt	20 F ₁
		Bénéfice (B)	12 F ₁
	<u>128</u>		<u>128</u>

* 72 de ventes moins 4 d'intérêts

Si le résultat sur activité (A) de 8 est retenu, le gain sur endettement doit figurer en "réserve".

2 - APPLICATION D'UNE METHODE D'EVALUATION (COUTS DE REMPLACEMENT)

a - Le choix fondamental et sa conséquence :

Dans les méthodes qualifiées de "valeurs courantes", les coûts de remplacement jouent un rôle essentiel car ce type d'approche permet à la fois une évaluation des actifs et une correction des charges. Le coût de remplacement est une valeur : valeur d'entrée et valeur d'opportunité (montant que l'entreprise n'a pas à déboursier). L'application de la notion se traduit aussi par une estimation des charges en coûts du moment de l'opération de cession des produits. En conséquence, le calcul du résultat ne peut qu'être présenté dans un tableau en échelle.

La méthode implique d'abord une dichotomie du résultat conventionnel. Le résultat sur activité est censé permettre d'évaluer la gestion des responsables. Les gains de détention réalisés représentent les économies de coûts sur consommations.

b - Exemple :

<u>Compte d'exploitation</u>	COUTS HISTORIQUES		COUTS DE REPLACEMENT
<u>1ère Partie</u>			
- Stock final	50	x 1,30	65
- Ventes	72		72
	<u>122</u>		<u>137</u>
- Stock initial (ou achats)	100	x 1,30	130
- Intérêts	4		4
- <u>Résultat sur activité (A)</u>	<u>18</u>		<u>3</u>
	<u>122</u>		<u>137</u>

2ème partie

- Résultat sur activité (A)		3
- Gains de détention <u>réalisés</u>	(65 - 50)	<u>15</u>
- <u>Résultat en coûts historiques (B)</u>		<u>18</u>

D'autre part, l'évaluation des stocks de fin de période en coûts de remplacement (soit 65) implique le calcul d'une plus-value, ou gain⁸ de détention non réalisé ou économie de coûts non réalisée. L'addition de ce gain au résultat en coûts historiques donne le résultat global.

3ème partie

- Résultat en coûts historiques (B)	18
- Gains de détention <u>non réalisés</u> (65 - 50)	<u>15</u>
- <u>Résultat global (C)</u>	<u>33</u>

Les gains de détention sont-ils des éléments du résultat distribuable ou imposable, ou doivent-ils être portés dans une "réserve spéciale" ? Le problème est lié à toute méthode d'évaluation. Les prises de position sont des plus diverses. Si les indices utilisés offrent toutes garanties, les gains de détention pourraient être considérés comme profits dans une optique "propriétaires". Au contraire, dans une optique "entreprise", seul le résultat sur

⁸. Avec les données de l'exemple les résultats de détention sont des gains. Il va de soi que le mode de calcul est le même en cas de pertes.

activité serait à considérer en raison des contraintes de remplacement (maintien du capital).

La considération de la structure du financement complique encore le problème. C'est ainsi que les anglais ont retenu un "gearing adjustment", ajustement pour financement externe, qui vient tempérer les majorations de charges pour limiter le maintien du capital physique aux seules capacités financées par capitaux propres. Ainsi dans l'exemple :

4ème partie

- Résultat sur activité (A)		3
- Ajustement de financement externe 15 x 20		+ 3
	100	---
- <u>Résultat sur activité ajusté (A')</u>		<u>6</u>

Bilan de fin de période (avec le résultat global C)

Stock (50 x 1,30)	65	Capital	80
Trésorerie	68	Emprunt	20
		Bénéfice	33
	<u>133</u>		<u>133</u>

3 - APPLICATION D'UNE METHODE COMBINEE

a - Le choix fondamental et sa conséquence :

L'objectif des méthodes combinées est de fournir une information riche en réunissant des évaluations et des retraitements en monnaie constante. La conséquence en est une complexité certaine qui limite le décodage des informations aux "initiés".

Par exemple, les gains de détention réalisés ou non réalisés sont calculés en "valeur réelle", par différence entre l'évaluation en coûts de remplacement et l'évaluation en monnaie constante : (65 - 60) soit 5. Le compte de résultat est présenté en coûts de remplacement exprimés en monnaie constante, et le capital est dit maintenu en pouvoir d'achat.

b - Exemple :

<u>Compte d'exploitation</u> <u>1ère partie</u>	COÛTS HISTORIQUES	METHODE COMBINÉE
- Stock final	50	65 F ₁
- Ventes	72	72 F ₁
	<u>122</u>	<u>137</u>
- Stock initial (ou achats)	100	130 F ₁
- Intérêts	4	4 F ₁
- Résultats sur activité	18	3 F ₁
	<u>122</u>	<u>137</u>

2ème partie

- Résultat sur activité (méthode combinée) (A)	3
- Gains de détention <u>réalisés</u> "réels" (65 - 60)	5
- Résultat de la méthode de conversion - A -	<u>8</u>
- Résultat sur éléments monétaires (Cf 1)	4
- Résultat de la méthode de conversion - B -	<u>12</u>
- Gains de détention <u>non réalisés, réels</u> (65 - 60)	5
- Résultat global, méthode combinée (B)	<u>17</u>

Bilan de fin de période (avec le résultat global)

Evaluation en ← coûts de remplace- ment	Stock (50 x 1,30)	65	Capital (80 x 1,20)	96	→ Capital dit maintenu en pouvoir d'achat
	Trésorerie	68	Emprunt	20	
			Résultat	17	
		<u>133</u>		<u>133</u>	

4 - LE PROBLEME DU CHOIX

Le problème est clair : devant l'hétérogénéité des chiffres obtenus, le lecteur ne peut que rester perplexe. Le résultat est-il 3, 6, 12, 17, 33 ou autre ? Il est possible d'argumenter en faveur de chacune des réponses. Que devient dans ces conditions l'objectif de la comptabilité ? Peut-on se tourner vers les grands principes qui coiffent la matière ?

a - Les critères généraux traditionnels :

La loi sur les sociétés du 24 Juillet 1966 a introduit les critères de régularité et de sincérité⁹. Permettent-ils de choisir entre les méthodes comptables ? Par définition, la régularité n'est pas un critère de choix et pour l'instant ce qui est régularité au-delà de l'Atlantique ou de la Manche n'est pas régularité en-deçà. La question de la sincérité ne se pose que par exception, dans la mesure où le législateur ne peut tout fixer, et, de surcroît, la signification de la notion est des plus vagues. Faut-il se référer à la sincérité des dirigeants (à leur bonne foi) ?, à la sincérité des comptes (ou principe de prudence) ?, à la sincérité comme conception objective¹⁰ ? Cette troisième solution marque un souci de modélisation efficace, mais si plusieurs règles permettent de rendre compte du même phénomène, peut-elle aider à choisir celle qui reflète le mieux la "réalité" ? C'est le coeur du problème : on ne peut en déduire des recommandations.

Comme chacun sait, la quatrième directive européenne introduit la notion d'image fidèle. Cette traduction permettra en fait de conserver les habitudes nationales car le concept de "fidélité" n'est pas directement applicable. Il peut être précisé: (1) en référence aux notions de régularité et sincérité; (2) en référence aux habitudes anglo-saxonnes caractérisées par l'importance des normes de révision et l'évocation des principes généraux qui sous-tendent les règles particulières; (3) de façon théorique par une traduction des termes anglais "true" et "fair".

Aucune des deux premières approches ne permet de juger des méthodes alternatives de façon objective. C'est pour cela qu'il faudra vraisemblablement se tourner à l'avenir vers la troisième solution.

b - Les solutions : critère de vérité et analyses socio-politiques

Bien sûr la notion de vérité n'est pas absolue mais c'est néanmoins elle qui peut conduire le plus facilement à un consensus. En comptabilité, l'introduction du critère de vérité est évidente

9. Cf Les articles 342 alinéa 1, 245 alinéa 3 et 228 alinéa 1.

10. Cf. FRYDLANDER et PHAM (1981) pp. 3-4.

dans une application restreinte (le comptable enregistre des faits qui ont réellement existé), mais il suggère aussi une analyse des constructions comptables (comme la notion de résultat) selon une démarche scientifique, rationnelle, logique.

La comptabilité n'est qu'une technique puisque des informations comme le résultat ne peuvent faire l'objet de vérifications calculées sur le modèle des sciences exactes. Par contre, cette technique peut faire l'objet d'investigations de type scientifique fondées sur la confrontation des méthodes, les études de cohérence interne, les tests de validité. Il semble possible de produire un ensemble de connaissances.

Là où le critère de vérité ne peut s'appliquer, il faut justifier les choix par des notions générales comme celle d'équité (traduction de "fairness") ou d'autres notions floues qui jouent sur l'affectif. Cela revient à admettre que la comptabilité est marquée par des enjeux financiers et que l'analyse de la réglementation comptable relève d'études sur les rapports de pouvoir, sur les processus socio-politiques.

La partie suivante est une critique de la cohérence des méthodes fondée notamment sur des tests de validité.

La troisième partie donne ensuite quelques aperçus sur l'élaboration concrète des normes en se référant à des comportements politico-stratégiques.

2ème PARTIE : LES INSUFFISANCES METHODOLOGIQUES

Il est relativement facile de discuter la valeur des arguments théoriques sur lesquels s'appuient les partisans des comptabilités d'inflation. Ceci ne signifie pas que la méthode des coûts historiques soit supérieure aux nouvelles méthodes mais simplement que les appuis théoriques de ces dernières sont un peu fragiles.

La première question retenue concerne l'efficacité des méthodes : elles sont censées permettre le maintien de telle ou telle valeur du capital, or cette notion est très imprécise. La seconde sec-

tion examine certains aspects de la valeur informative des méthodes. L'exemple choisi est le calcul des taux de rentabilité. Enfin, deux points de moindre importance sont évoqués : la signification de la dichotomie du résultat (dans les méthodes des coûts de remplacement) et la signification des calculs en monnaie constante (dans les méthodes de conversion).

1 - LE MAINTIEN DU CAPITAL : UN CONCEPT NON OPERATOIRE

a - L'argumentation traditionnelle :

Il faut tout d'abord remarquer que seuls les partisans des comptabilités d'inflation utilisent une argumentation fondée en partie sur le concept de maintien du capital. Partant d'une définition du résultat selon HICKS (le résultat étant ce que l'entreprise peut distribuer après avoir maintenu son capital), les auteurs s'interrogent sur ce qu'il convient de maintenir. Ce peut être :

- le capital financier nominal,
- le capital financier en monnaie constante,
- la capacité de production des actifs immobilisés,
- la capacité de production de tout le capital physique (stock inclus),
- la capacité d'activité globale (incluant le fonds de roulement monétaire),
- la seule part de ces capacités financée par les propriétaires,
- etc...

Il est habituellement souligné¹¹ que les méthodes de conversion permettent de maintenir le capital en pouvoir d'achat (96 dans l'exemple), et que les méthodes de coûts de remplacement (ou plus généralement de "valeurs courantes") maintiennent les capacités physiques de production. Les spécialistes proposent également des matrices à double entrée qui montrent comment telle notion de capital peut être maintenue alors que des règles d'évaluation différentes sont retenues¹².

11. Par exemple REVSINE (1981)

12. Par exemple SCHWABER (1969) p. 308, GYNTHÉ (1970) p. 720, SCAPENS (1977) p. 66 et en français D. PHAM (1980).

Critères d'évaluation

Concepts de maintien du capital		X	X	X
	X	X		X

Le fait majeur est que la notion reste floue. Les auteurs qui l'utilisent ne montrent pas clairement ce dont il s'agit. Les exemples fournis laissent apparaître que la mesure proposée se réfère aux capitaux propres. Si tel est bien le cas, le concept est inutilisable, comme les chiffres suivants le prouvent.

b - Critique des mesures proposées :

Dans l'exemple YA, quelque soit la méthode, il reste en fin de période un article en stock et 68 en trésorerie. Mais le stock peut être évalué de trois façons différentes :

COÛTS HISTORIQUES	METHODE DE CONVERSION	COÛTS DE REPLACEMENT
Stock 50	Stock 60	Stock 65
Trésorerie 68	Trésorerie 68	Trésorerie 68
= 118	= 128	= 133

Le tableau suivant montre la ventilation des capitaux selon les différentes définitions du résultat :

	Coûts historiques	Méthode de conversion	Coûts de remplacement				Méthode combinée
			(a)	(b)	(c)	(d)	
Capital	80	96	80	80	80	80	96
Réserves	0	0	30	27	15	0	0
Emprunt	20	20	20	20	20	20	20
Résultat	18	12	3	6	18	33	17
Capital "atteint"	<u>118</u>	<u>128</u>	<u>133</u>	<u>133</u>	<u>133</u>	<u>133</u>	<u>133</u>

L'argumentation en termes de maintien du capital pose qu'en coûts historiques il y a maintien du capital nominal, soit 80, et qu'en méthode de conversion il y a maintien du capital en pouvoir d'achat, soit 96. Les deux affirmations sont incompatibles. Comment est-il en effet possible de distribuer 18 et de maintenir 80 ou de distribuer 12 en maintenant 96 ? L'une de ces deux affirmations, qui portent sur la même réalité, est fausse.

De la même façon, en méthode combinée, il paraît possible de distribuer 17 en maintenant 96 alors qu'en méthode de conversion, une distribution de 12 ne laisse aussi que 96. De façon générale, et assez évidente, l'application du même concept dans des systèmes d'évaluation différents conduit à des incohérences.

Le choix du capital à maintenir ne peut donc justifier le choix d'une méthode de comptabilité d'inflation par rapport à une autre du moins quand ces méthodes utilisent des systèmes d'évaluation différents. La notion est utilisée comme argument pour donner une impression de rationalité dans les choix, et en particulier dans le choix d'une méthode de coûts de remplacement. Le rapport SANDILANDS, "SSAP 16", et le "Statement 33" s'y réfèrent. Il est néanmoins évident que la notion, définie comme ci-dessus, n'est pas opératoire.

2 - LES TAUX DE RENTABILITE : UNE INFORMATION NON VALIDE

a - Quelques préalables méthodologiques :

L'information fournie par la méthode des coûts historiques a été l'objet de critiques répétées. En particulier les observations ont porté sur la mesure de la rentabilité¹³; Mais les nouvelles méthodes fournissent-elles des informations significatives ? La question mérite d'être posée. Tenter d'y répondre suppose résolues quelques difficultés méthodologiques : qu'est-ce qu'une information valide ? Qu'est-ce qu'une situation inflationniste ? L'efficacité informative d'une méthode comptable peut être définie comme son aptitude à fournir, en situation d'inflation, des

13. Par exemple A. BURLAUD (1979) p. 25, A. CIBERT (1977) p. 272, ou A. MOULLE (1976) p. 51.

informations "réelles", ou du moins à permettre de retrouver ces informations "réelles". Les informations "réelles" sont celles générées par le modèle étudié en situation d'inflation nulle. La procédure de calcul est donc la suivante :

- calcul des taux de rentabilité en inflation nulle,
- introduction de l'inflation (avec modification de certaines données),
- calcul des taux de rentabilité en appliquant la méthode considérée.
- observation des résultats : permettent-ils de retrouver les taux réels ?

Cette procédure introduit une question délicate : est-il possible de comparer une situation inflationniste (supposée être la situation existante) à une situation non inflationniste dont on ignore tout puisqu'elle n'a pas été réalisée ? En conséquence la notion de taux réel a-t-elle un sens ?

Une autre tâche essentielle est de définir l'inflation. Très souvent, dans les tests chiffrés, l'inflation n'est qu'une hausse générale des prix. En fait, chacun sait que la notion de situation inflationniste est complexe. Il se produit notamment des changements dans les prix relatifs. Est-il donc possible d'introduire ces changements dans les tests ?

Exemple possible pour le cas YA :

	Inflation 0 %	Inflation 20 %
Prix de vente	0 % (60)	20 % (72)
Hausse spécifique des prix	15 %	30 %
Coût d'origine des articles (époque 0)	50	50
Coût d'origine des articles (époque 1)	57,5	65

b - Les résultats des tests :

Il serait possible de traiter le cas YA avec les données ci-dessus, en examinant plusieurs périodes consécutives. D'une part ceci alourdirait l'étude. D'autre part des tests semblables ont

été réalisés sur différents exemples¹⁴ et les résultats sont clairs :

- S'il n'y a pas de changements de prix relatifs :

- . La méthode de conversion permet de communiquer des taux "réels"
- . En coûts de remplacement, même si cela paraît surprenant, le résultat sur activité ne fournit pas de taux significatifs. Par contre, le résultat global permet de calculer des taux nominaux tels que :

$$(1 + \text{taux réel}) (1 + \text{taux d'inflation}) = (1 + \text{taux nominal})$$

- . la méthode combinée permet de calculer les taux "réels".

- S'il y a des changements dans les prix relatifs :

Dans ce cas la conclusion est frappante : aucune méthode n'est apte à fournir des informations significatives. Il faut néanmoins la formuler de façon plus nuancée : dans le cadre des hypothèses portant sur les effets de l'inflation et sur la méthode suivie, les comptabilités d'inflation ne permettent pas de calculer des taux de rentabilité interprétables en taux "réels".

3 - DISCUSSION DU PRINCIPE DE DICHOTOMIE (EN COÛTS DE REMPLACEMENT)

Selon les premiers avocats de la dichotomie¹⁵, les performances doivent s'apprécier sous deux angles : la mise en oeuvre des moyens et les anticipations. Les décisions de mise en oeuvre des facteurs sont jugées d'après le critère du résultat sur activité. Les gains de détention indiquent les "bonnes affaires" dues aux hausses de prix spécifiques. Or la distinction a un caractère plutôt artificiel et arbitraire¹⁶.

14. Thèse

15. EDWARDS and BELL (1961)

16. DRAKE and DOPUCH (1965) , PRAKASH and SUNDER (1979)

a - Le résultat sur activité comme critère d'évaluation des décisions :

La dichotomie suppose que les décisions d'emploi des facteurs de production et d'acquisition des biens sont des décisions in-dépendantes. C'est un fait que les responsables gèrent en fonction des hausses de prix, mais il n'est pas vrai que les deux types de décision soient généralement séparables. Le processus de production implique que l'entreprise détienne stocks et immobilisations et qu'elle passe des contrats avec les fournisseurs de prestations et les salariés.

La séparation n'est applicable que dans le cas de stockage spéculatif ou si l'entreprise choisit de détenir les biens alors qu'elle pourrait reporter le risque de détention sur d'autres agents (marchandises en dépôt par exemple). Ces cas semblent peu fréquents et, logiquement, il faudrait soustraire des gains de détention les charges afférentes.

La dichotomie conduit à rentrer dans les intentions des dirigeants : il faudrait n'isoler les gains de détention que si l'achat a été réalisé dans l'optique de leur réalisation. L'analyse est trop subjective pour servir de base à une évaluation des performances. Il n'y a ni circonstances atténuantes ni circonstances aggravantes dans le monde financier.

b - La multiplicité des décompositions possibles :

Comme dans toute analyse d'écart, il y a plusieurs décompositions du résultat global.

Soit P_0 le prix de vente d'une unité à l'époque 0

" P_1 " " " " " " " " 1

Soit C_0 le coût d'une unité à l'époque 0

" C_1 " " " " " " " " 1

Le résultat global $(P_1 - C_0)$ peut être décomposé, entre autres, de deux façons :

$$P_1 - C_0 = (P_1 - C_1) + (C_1 - C_0)$$

$$P_1 - C_0 = (P_1 - P_0) + (P_0 - C_0)$$

./.

La première ^{décomposition} correspond à la séparation: résultat sur activité, gain de détention. La seconde fait apparaître le résultat au moment de l'acquisition et l'avantage dû à la détention exprimée en variations de prix de vente. Cette analyse pourrait être dans certains cas aussi pertinente que la première.

Au terme de ces quelques remarques, il apparaît que l'idée de dichotomie, fondement de la méthode des coûts de remplacement peut être soumise à de sérieuses critiques.

4 - DISCUSSION DE LA NOTION DE POUVOIR D'ACHAT (METHODE DE CONVERSION)

La notion de pouvoir d'achat n'est pas une notion évidente. Elle exprime qu'une quantité de monnaie a une contrepartie en biens et services et qu'en situation d'inflation, cette contrepartie diminue. Mais la mesure de cette dépréciation par des indices de prix est problématique. Les indices sont des constructions arbitraires discutables à la fois à une époque donnée et dans le temps. Les paramètres économiques et sociaux changent : types de produits, état de développement d'un pays, modes de vie, etc... En conséquence, la structure des indices évolue (produits, pondération), et de temps à autre un indice se substitue à un autre.

Le problème technique est insoluble mais il faut convenir, comme le souligne F. REY,¹⁷ que le principal intérêt d'un indice réside dans le fait d'être accepté par les partenaires sociaux.

3ème PARTIE - LES COMPORTEMENTS POLITIQUES

Il ressort des remarques de la seconde partie que les assises théoriques des comptabilités d'inflation sont aussi critiquables que celles des coûts historiques. La comptabilité est souvent présentée ou comprise comme vérité. En fait, les règles résultent de rapports de pouvoir. La remarque peut paraître

17 - F. REY (1979) p. 238

triviale, mais il est difficile d'étayer des démonstrations. Avant d'illustrer certaines attitudes des agents économiques, quelques faits issus d'études empiriques sont rappelés.

1 - LES RESULTATS DES ETUDES EMPIRIQUES

a - Méthodes de conversion :

Il semble que les méthodes de conversion ont été soudainement abandonnées, car, (a) du point de vue des entreprises elles ne diminuent pas les résultats (et ne constituent donc pas de bons arguments en matière fiscale ou pour l'amélioration de l'auto-financement), et (b), du point de vue des gouvernements, elles peuvent conduire à des pressions pour une indexation des prêts.

L'étude de G. LECOINTRE¹⁸ montre que, année par année, le gain sur éléments monétaires est plus fort que l'accroissement des charges dû à la réévaluation des éléments non monétaires. Au total, les résultats obtenus en méthode de conversion sont donc, dans l'ensemble, sensiblement plus forts que les résultats en coûts historiques. Les études anglo-saxonnes confirment ces observations.

L'étude américaine de DAVIDSON and WEIL¹⁹ calcule deux éléments sur l'échantillon des sociétés retenues dans l'indice DOW JONES (année 1973). Le résultat est d'abord retraité sans tenir compte du gain monétaire, puis cet élément est inclus dans le résultat. Dans le premier cas, les bénéfices représentent de 17 % à 86 % des bénéfices en coûts historiques (médiane 69 %). Dans le second cas, les chiffres représentent de 18 à 153 % des bénéfices conventionnels (médiane 92 %). C'est souligner à la fois l'importance des différences sectorielles et le poids du gain sur éléments monétaires.

En Angleterre, les études de PHILIPS and DREW²⁰, agents de change, indiquent, pour 1971, que 41 firmes cotées sur 132

18. G. LECOINTRE (1977)

19. DAVIDSON and WEIL (1975)

20. Voir la référence PARKER and GIBBS (1974)

observées verraient leurs bénéfices augmenter dans le cas d'un retraitement complet incluant tous les gains sur endettement

b - Méthodes de "valeurs courantes" :

Si les méthodes de conversion ne s'avèrent pas efficaces pour diminuer les résultats comptables (à cause des gains sur éléments monétaires), les méthodes de "valeurs courantes" (fondées essentiellement sur les coûts de remplacement), génèrent des résultats sur activité fortement inférieurs aux résultats en coûts historiques.

Certaines entreprises américaines ayant appliqué le "Statement 33" dès 1979, des analyses ont été publiées dès 1980.

Ainsi la firme PRICE WATERHOUSE fournit des statistiques pour les différents secteurs de l'économie. L'annexe 3 résume quelques uns des chiffres en "coûts courants" tirés d'un échantillon de 215 sociétés. Il faut noter que les gains de détention n'ont pas été incorporés au résultat.

Il en résulte des chiffres de résultat sensiblement inférieurs aux résultats en coûts historiques, des taux d'imposition effectifs nettement alourdis, et des taux de rentabilité minorés. Tous calculs discutables mais dont l'impact psychologique et social peut être important.

L'observation des effets des méthodes sur le calcul du résultat conduit à questionner l'évolution des réglementations. Il ne s'agit pas de nier les effets de l'inflation. Ils existent et les auteurs les ont soulignés. Il ne faut pas néanmoins asservir la méthode comptable à la politique économique. Peut-être faut-il améliorer les conditions de réalisation de l'autofinancement des entreprises, ce n'est pas une raison pour biaiser l'information comptable. Or il semble bien que la comptabilité soit façonnée par des actions stratégico-politiques, que certains agents considèrent les méthodes comme un paramètre de leur action. Quelques exemples sont donnés dans les sections suivantes mais ce sont plus des évocations que des démonstrations. D'ailleurs dans ce domaine, la "preuve" est très difficile.

2 - LE CAS FRANCAIS : L'ACTION SUR L'AUTOFINANCEMENT

Sans critiquer les pouvoirs publics ou les représentants des entreprises, sans mettre en doute l'impartialité des fonctionnaires, il faut constater la réalité des actions sur la méthodologie comptable, ce qui conduit un des membres les plus actifs du Conseil National de la Comptabilité à s'interroger :

" Le Conseil est-il en mesure de résister à certains groupes de pression dont l'autorité l'emporte sur la vérité des comptes?"²¹

En ce qui concerne les comptabilités d'inflation, les années 1975-76 sont marquées par une offensive des représentants du Conseil National du Patronat Français (C.N.P.F.) pour obtenir une réévaluation avec effet fiscal, sans que les autres règles fiscales soient changées. Une déclaration d'un représentant du C.N.P.F. résume bien l'argumentation essentielle :

" Une mesure enfin s'impose : la réévaluation des bilans. La dernière opération de ce type remonte à quatorze ans. Je n'ai pas osé calculer les chiffres auxquels correspondrait cette réévaluation des bilans - ils donneraient le vertige - mais nos bilans ne sont plus présentables et nous sommes à la limite du supportable..."²²

L'argumentation est fondée sur l'évaluation, sur les structures du bilan et sur les nécessités économiques. Elle est efficace bien qu'elle soit méthodologiquement critiquable (les écarts ne seraient pas vertigineux à cause des renouvellements de biens depuis quatorze ans et les comptables n'ont jamais prétendu que le bilan informait sur les "valeurs" : ce n'est qu'une chronique d'emplois et de ressources).

Les problèmes de financement externe offrent un autre domaine d'argumentation. Un hebdomadaire résume ainsi la thèse :

" Une réévaluation nous permettra aussi d'emprunter plus facilement : un bilan flatteur impressionnera favorablement nos banquiers... un bilan sous-évalué, diminué encore par l'amortis-

²¹. PROST (1974) p. 352

²². Cité par P. FABRA (1975)

sement dégressif, fait piètre figure... comparé aux bilans d'entreprises étrangères qui n'ont pas subi autant que nous l'inflation..."²³

C'est supposer les banquiers ou les investisseurs en euro-obligations bien naïfs. Quant à l'évocation des effets pervers de l'amortissement dégressif, l'argument est pour le moins audacieux.

L'impact général des comptes n'est pas oublié :

" La lecture des bilans ne donne plus une information sérieuse à tous ceux qui seraient en droit d'exiger cette information." ²⁴

Si l'argumentation est méthodologique, l'objectif est bien sûr d'accroître l'auto-financement par réduction de la charge fiscale. La décision est de politique économique. Or il existe différents moyens pour les pouvoirs publics de réexaminer le problème du financement des entreprises. Le C.N.P.F. a simplement essayé d'utiliser les méthodes comptables comme moyen stratégique pour obtenir la décision.

On connaît la réponse des pouvoirs publics : oui à l'argumentation et non à l'objectif; acceptation de la réévaluation, refus des effets fiscaux. Le résultat aussi est connu : un accroissement de complexité du contenu des comptes.

3 - LE CAS SUEDOIS : L'ACTION SUR LE BENEFICE DISTRIBUABLE

Lorsque la fiscalité est déconnectée de la comptabilité, l'information, et en particulier le résultat, est un élément des rapports entreprises - investisseurs. L'exemple retenu est celui de la Suède tel qu'il est rapporté par un auteur suédois²⁵.

Au début des années 1970, les bénéfices des entreprises suédoises sont en hausse sensible. A ce moment se développe un mouvement d'intérêt certain pour la comptabilité d'inflation. Nombre de

²³. *Le Nouvel Economiste* - 17 mai 1976 - p. 57

²⁴. FERRY (1976) p. 77.

²⁵. B. JONSSON-LUNDMARK (1979)

de sociétés cotées à la bourse de Stockholm introduisent spontanément des formes variées d'ajustement.

A partir de 1974 un débat s'ouvre sur les avantages et les inconvénients de ces méthodes. Les travaux anglais sont bien accueillis par les milieux comptables. Mais, parallèlement, l'intérêt des entreprises tend à faiblir et les ajustements pour inflation disparaissent des rapports annuels, sauf éventuellement sous forme de quelques notes annexes.

Or il apparaît que dans la seconde moitié des années 1970, les bénéfiques ont une évolution défavorable et que les entreprises prévoient de recourir au marché financier. Faut-il en conclure que les entreprises ne souhaitent pas voir les cours baisser et que les dividendes (donc les bénéfiques) devaient rester suffisants ? C'est le pas franchi par l'auteur de la note.

4 - LE CAS ANGLAIS : LE ROLE DES BANQUES

D'autres exemples, plus précis, peuvent être apportés. Ainsi, en Angleterre, le rôle des banques a été déterminant dans l'instauration du "gearing adjustment" (ajustement de financement externe). En effet, la non reconnaissance des éléments monétaires dans le rapport SANDILANDS risquait d'en faire les perdants du jeu :

" On estimait généralement en 1975 et 1976 que la comptabilisation en valeur courante aurait réduit les bénéfiques des entreprises industrielles de 50 % en moyenne, tout en laissant les profits bancaires intacts. En décrétant un allègement fiscal pour les entreprises à faible profit en valeur courante, les entreprises industrielles y gagneraient et les entreprises financières seraient pénalisées."²⁶

Les banques avec de forts actifs monétaires et des passifs monétaires un peu moins forts se voyaient privées d'une perte sur éléments monétaires. La position du gouvernement étant apparemment intraitable sur ce genre d'argument, le raisonnement utilisé pour faire évoluer les positions a été fondé sur le maintien du capi-

²⁶ D. HALE (1979) p. 15

tal : maintien des capacités globales de l'entreprise incluant le fonds de roulement monétaire net. Pour maintenir le rapport entre actifs monétaires et passifs monétaires (donc pour satisfaire les besoins en capitaux propres), il fallait un troisième ajustement : un ajustement pour fonds de roulement d'exploitation.

Ceci explique que les propositions HYDE furent plutôt bien accueillies; les banques pouvaient déduire un ajustement pour besoins en fonds de roulement qui selon les estimations²⁷ réduisait leurs bénéfices de 30 %. Au contraire, l'ajustement pour financement externe "adoucissait" l'accroissement de charges qui aurait parfois complètement absorbé les bénéfices. On s'orientait vers un "happy end". C'est effectivement ce qui est arrivé : un projet plus complet, avec un bilan en coûts "courants", a été déposé en avril 1979 (ED 24). Après discussions publiques, il a été accepté le 24 mars 1980 sous la forme de la norme comptable SSAP 16.

Mais la patrie du "lobbying" est néanmoins les U.S.A. C'est là aussi (coïncidence ?) que les études quittent le niveau des généralités pour devenir des recherches sur les processus d'élaboration des règles.

5 - POUR LE DEVELOPPEMENT DES ANALYSES SOCIO-POLITIQUES

Dans un article célèbre deux auteurs de l'Université de Rochester²⁸ ont inscrit les travaux des universitaires dans une approche métaphorique : le "marché" aux alibis ("the market for excuses"). Les théories développées par les auteurs joueraient un rôle important, non pas sur le plan scientifique, mais sur le plan politique, pour justifier telle ou telle solution ou proposition. De plus, WATTS and ZIMMERMAN soulignent que l'interventionnisme croissant ne fait qu'amplifier ce rôle des théories. Leur conclusion générale est la suivante :

27. D. HALE (1979) p. 19

28. WATTS and ZIMMERMAN (1979)

- Une norme comptable est justifiée par les théories mises en avant par ceux qui bénéficient de cette norme.
- Différents groupes d'intérêts avancent différentes théories sur les différents aspects du débat.
- ... et de façon un peu caricaturale : toutes les théories sont "normatives" excepté les leurs qui sont "positives" c'est à dire qui cherchent à expliquer et prédire.

L'approche un peu prétentieuse de ces auteurs_a néanmoins des mérites certains : elle attire l'attention sur les processus réels de l'élaboration des normes et, sur le plan concret des recherches, elle génère de nouvelles approches (bien sûr dites "positives"). Afin de préciser quelque peu ce type d'approche fondé sur l'intérêt des agents économiques, l'annexe 4 donne un schéma de certaines relations considérées dans l'étude du rôle des dirigeants dans l'information financière²⁹.

De façon générale, ces discussions et examens permettront peut-être de faire la part du politique et du scientifique dans le domaine comptable, ce qui paraît urgent et essentiel.

CONCLUSION

Des observations brièvement présentées, il ressort que les résultats générés par les différents modèles de comptabilité d'inflation sont à tous points de ^{vue}critiquables : (1) les assises théoriques sont nettement insuffisantes et les méthodes peuvent être facilement mises en défaut; (2) les règles choisies par les instances compétentes résultent d'un jeu d'influences assez mystérieux, mais dans lequel il est sûr que jouent des intérêts particuliers.

En conséquence, les chiffres qui résultent des méthodes nous paraissent discrédités. En particulier que signifie le résultat issu de tel ou tel modèle ? L'Angleterre a finalement trouvé un consensus ; mais après quelles péripéties et quelles négociations.

29. L. KELLY (1981)

Un résultat calculé d'après SSAP 16 est-il plus significatif qu'un résultat en coûts historiques ? Aux U.S.A., le F.A.S.B. n'a pas voulu ou pas pu trancher. Il demande des informations selon les quatre systèmes : coûts historiques, méthode de conversion, "coûts courants" et méthode combinée. De surcroît, les résultats sur position monétaire et les résultats de détention "réels" sont communiqués séparément. C'est une dilution totale du concept de résultat.

Le point de vue exprimé ici est imposé par une exigence de recherche de connaissance, mais il ne se veut pas réducteur. Dans la recherche en comptabilité comme dans d'autres disciplines, il est possible de se placer plutôt en observateur ou plutôt en "agent de changement". Choisir son camp n'est pas mépriser l'autre, principalement dans un domaine où le clivage n'est pas facile.

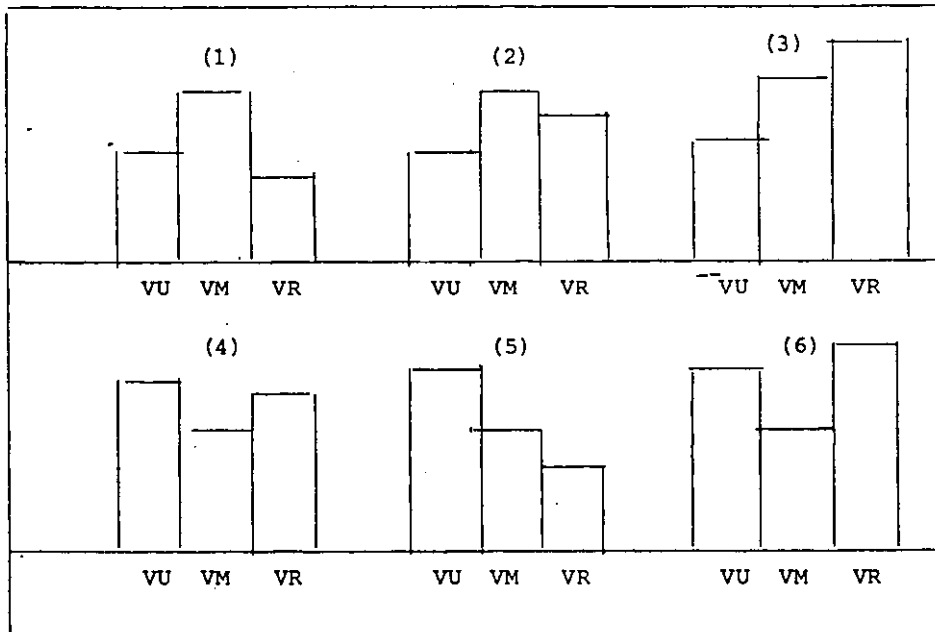
Les problèmes du praticien, du législateur, de l'homme d'action subsistent donc. Que doivent-ils faire quand l'inflation est de 5 %, 10 %, 20 %, 50 %, 100 % ? Conserver la méthode des coûts historiques ? Changer de méthode ? Pour choisir laquelle ? Les connaissances comptables, balbutiantes, ne peuvent être que d'un faible secours, et il faut le déplorer.

Cette note ne se veut donc qu'un constat et un appel aux recherches : recherches sur les caractéristiques des méthodes et recherches sur les processus d'élaboration des règles.

°
° °
°

- ANNEXE 1 -

- LA VALEUR POUR L'ENTREPRISE (BONBRIGHT - 1937) -



VU = Valeur d'Usage - VM = Valeur de Marché - VR = Valeur de Remplacement

Cas 1 et 2 : valeur pour l'entreprise = valeur de remplacement

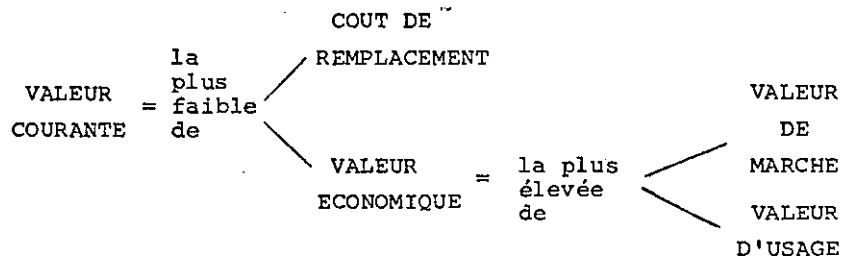
Cas 4 et 5 : idem

Cas 3 : valeur pour l'entreprise = valeur de marché

Cas 6 : valeur pour l'entreprise = valeur d'usage

- ANNEXE 2 -

- VALEUR PROPOSEE PAR LE COMITE SANDILANDS -



- ANNEXE 3 -

STATISTIQUES RESULTANT DE L'APPLICATION DU STATEMENT 33 (U.S.A.)

Source : PRICE WATERHOUSE (1980) - Echantillon de 215 sociétés.

	COUTS HISTORIQUES	COUTS COURANTS
<u>- Résultat</u>		
. Industrie	100 %	63 %
. Entreprises financières	100 %	NC
. Commerce de détail	100 %	NC
. Transports	100 %	30 %
. Autres services	100 %	17 %

NC = non communiqué faute de données suffisantes

- Taux d'imposition effectif

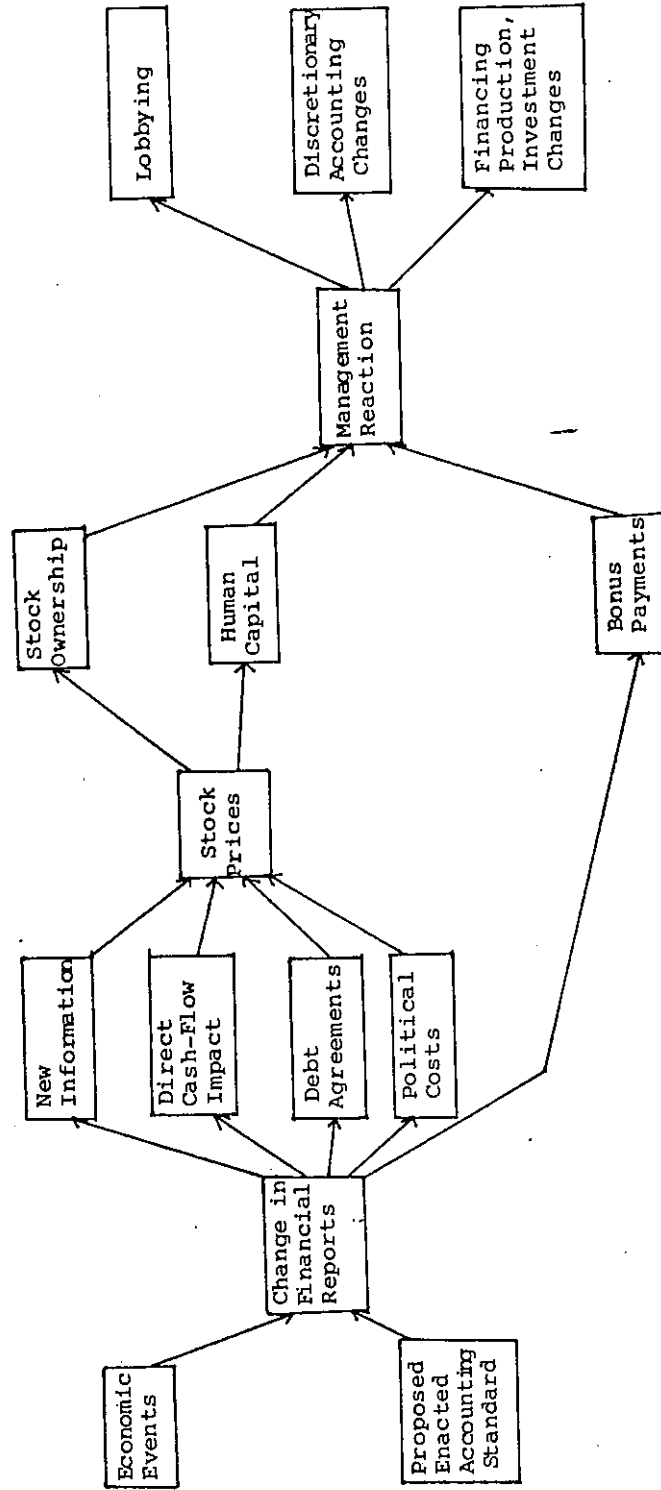
. Industrie	39 %	53 %
. Entreprises financières	28 %	NC
. Commerce de détail	42 %	NC
. Transports	30 %	50 %
. Autres services	34 %	78 %

- Taux de rentabilité des actifs

. Industrie	17 %	8 %
. Entreprises financières	14 %	NC
. Commerce de détail	16 %	NC
. Transports	16 %	2 %
. Autres services	10 %	2 %

- D'autres éléments sont fournis dans l'étude citée, ainsi que des analyses pour 14 secteurs industriels.

Wealth Effects and Reaction to Accounting Changes



REFERENCES

- BONBRIGHT, J. : The Valuation of Property, MAC GRAW HILL, 1937
- BURLAUD, A. : Comptabilité et Inflation, CUJAS, 1979
- CIBERT, A. : Comptabilité Générale, DUNOD, 1977
- DARNE, J et JP. CLAVERANNE : "Que signifie le Bénéfice Net Comptable ?"
Banque, Juin 1981
- DAVIDSON and WEIL : "Inflation Accounting : what will-GLA
Statements Show?" Financial Analyst Journal, January -
February 1975
- DRAKE and DOPUCH : "On the Case for Dichotomizing Income" Journal of
Accounting Research, Autumn 1965
- EDWARDS EO, and P.W. BELL : The Theory and Measurement of Business Income"
The University of California Press, 1961
- FABRA, P : "Faut-il Réévaluer les Bilans?" Le Monde, 15 février 1975
- FERRY, J : "La Réévaluation des Bilans", Analyse Financière, 4ème trim.
1976
- FRYDLANDER, A et D. PHAM : "True and Fair View in France", Note CESA, 1981
- HALE, D : "Comptabilité et Inflation dans le Monde" Revue du Financier,
Juin-Juillet et Août-Septembre 1979
- GYNTHNER, R.S. : Accounting for Price Level Changes, PERGAMON PRESS, 1966
- JONSSON-LUNDMARK, B : "The Acceptability of Inflation Accounting in
Sweden", Note, 2ème Congres EAA, Cologne, 1979
- KELLY, L : "The Development of a Positive Theory of Corporate Management's
Role in External Financial Reporting", Note, EIASM
Bruxelles, Décembre 1981
- LECOINTRE, G : La Comptabilité d'Inflation, DUNOD, 1977
- LECOINTRE, G : "La Relation Prêteur-Emprunteur Observée par les Comptables",
Revue Française de Gestion, Janvier-Février 1979
- MOULLE, A : "Inflation et Analyse des Comptes", Analyse Financière
4ème trimestre 1976
- OECCA : L'inflation et l'Entreprise, Ordre des Experts Comptables et
Comptables Agréés, 1976
- PARKER, P.W. and P.M.D. GIBBS "Accounting for Inflation", cité dans
Problèmes Economiques, 5 Juin 1974
- PHAM, D in CNCC/CESA : La Comptabilité et l'Inflation, Compagnie Nationale
des Commissaires aux Comptes, 1980
- PRAKASH, P and S. SUNDER : "The case Against Separation of Current Operating
Profit and Holding Gains", The Accounting Review,
January 1979
- PRICE WATERHOUSE : Disclosure of the Effects of Inflation, PRICE WATERHOUSE
Editeurs, 1980

.../...

- PROST, A : "Les Plans Comptables" in : La Comptabilité, CEPL, 1974
- REVSINE, L : "A Capital Maintenance Approach to Income Measurement" The Accounting Review, April 1981
- REY, F : Développements Récents de la Comptabilité, EDITIONS du CNRS, 1979
- SCAPENS, RW. : Accounting in an Inflationary Environment, THE MAC MILAN PRESS, 1977
- SPROUSE, R in CIERA : The Impact of Inflation on Accounting : A Global View, University of Illinois, 1979
- WATTS, RL and J.L. ZIMMERMAN : "The Demand for and Supply of Accounting Theories : The Market for Excuses", The Accounting Review, April 1979